

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 114 (1988)
Heft: 1-2

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Fondation Claudi-Durussel-Eynard, Rolle	Centre de préformation, Rolle, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis avant le 1 ^{er} janvier 1987 dans les districts d'Aubonne, de Morges, de Nyon et de Rolle ainsi que six bureaux invités	15 janv. 88 (dès le 24 août 87)	
CFF, PTT et Ville de Lugano	Zone de la gare CFF, CI	Architectes inscrits à l'OTIA, établis dans le canton du Tessin au 1 ^{er} janvier 1986, arch. originaires du Tessin non inscrits à l'OTIA mais aux qualités professionnelles conformes + 13 bureaux invités	Nouvelle date: 15 janv. 88 (30 avril 87)	10/87 B 69
Fondation des Immeubles pour les Organisations internationales	Bâtiment administratif destiné au Haut- Commissariat pour les Réfugiés, Genève	La participation au concours est limitée à 9 bureaux d'architectes. Ceux-ci seront choisis par les organisateurs sur la base d'une inscription publique préalable ouverte aux architectes établis depuis le 1 ^{er} janvier 1986 dans le canton de Genève, ainsi qu'aux architectes genevois, quel que soit leur domicile, propriétaires d'un bureau	Fin janv. 88 (31 août 87)	17/87 B 118
Municipalité de Montreux	Parc des Roses et ancien cimetière à Territet/Montreux, CP	Peuvent y prendre part tous les architectes paysagistes domiciliés en Suisse romande, inscrits au registre FSAP ou GPR, les étudiants paysagistes ETS de dernière année, les candidats à la maîtrise fédérale ainsi que toute personne au bénéfice d'un titre jugé équivalent et domiciliée en Suisse romande	8 fév. 88 (16 oct. 87)	

Nouveaux dans cette liste

Commune de Bagnes, Etat du Valais, Chemin de fer Martigny-Orsières et Télévrier SA (tél. 026/71120)	Gares de Châble-Verbier- Bruzon, CI	Architectes, urbanistes et ingénieurs établis en Suisse ou d'origine suisse	11 juin 88 (31 janv. 88)	1-2/88 B 2
Municipio di Locarno	Centro di servizi di pronto intervento alla Peschiera, CP	Professionisti del ramo che al momento dell'iscrizione soddisfino i requisiti seguenti: OTIA o titolo accademico di architetto rilasciato prima del 1.1.86, domicilio fiscale nel Cantone Ticino almeno dal 1.1.87, sede dell'ufficio nel Cantone Ticino almeno dal 1.1.87	6 mai 88 (15 janv. 88)	

Salle pour sociétés, salles de gymnastique et locaux pour les services du feu, Yverdon-les-Bains

Résultats

Ce concours d'idées était ouvert à tous les architectes établis ou domiciliés à Yverdon-les-Bains, ou originaires de cette commune, ainsi qu'à six bureaux invités.

Le jury était composé de: M. André Perret, syndic, président; M^{me} Ch. Vincent, directrice de théâtre; MM. R. Mayor, président de l'Union des sociétés locales; J. Kyburz, architecte; G. Barbey, architecte; F. Dolci, architecte; J.-D. Urech, architecte. Suppléants: MM. C. Ogay, directeur de l'Office du tourisme et du thermalisme; A. Rouyer, architecte de la Commune.

Douze projets ont été remis dans les délais, tous ont été admis au jugement. Deux projets ont été exclus de l'attribution des prix pour non-respect des

dispositions du programme pour des points importants.

A l'issue d'un premier examen, le jury décide de ne pas retenir quatre projets (33%).

Après un deuxième tour, il élimine deux autres projets (16%). Il classe alors les 6 projets restants comme suit:

1^{er} prix (Fr. 17000.-): MM. Marc Vogel et François Curchod, architectes de l'atelier Gudit et Vogel, Yverdon-les-Bains.

2^e prix (Fr. 15000.-): MM. J. Lonchamp et R. Froidevaux, architectes, Lausanne.

3^e prix (Fr. 8000.-): M. Ph. Gilliéron, architecte, Yverdon-les-Bains.

4^e prix (Fr. 6000.-): M. I. Kolecek, architecte, Lausanne.

5^e prix (Fr. 5000.-): M. J.-P. Merz, architecte, Lausanne.

6^e prix (Fr. 4000.-): Atelier d'architecture P. Grand, J.-P. Crausaz et J.-L. Sulmoni, Lausanne.

Extrait du rapport du jury concernant le 1^{er} prix

La composition de volumes, en bordure ouest et est du terrain, dégage la partie centrale pour des aménagements extérieurs bien dimensionnés.

La salle pour sociétés, placée à l'angle de la rue de l'Arsenal et du quai des Ateliers, conduit naturellement le public venant de la ville, le long d'une façade curviligne, jusqu'à une place desservant les entrées. Cette place est elle-même articulée sur la Thièle qu'elle intègre à l'ensemble. Il y a toutefois une indétermination entre les entrées des salles pour sociétés et de gymnastique.

La rue de l'Arsenal, correctement dimensionnée et arborisée, sert judicieusement de desserte de service.

Le bâtiment du service du feu correctement placé et rattaché au système de circulation est un peu surdimensionné.

Les accès, au parc à voitures et de ce dernier aux salles, sont bien organisés.

La volumétrie et la forme des constructions futures sont bonnes. Elles ne semblent toutefois pas adaptées à un programme hôtelier, même modeste.

Le plan et l'organisation de la salle pour sociétés sont très intéressants. Le système en croix, axe longitudinal foyer-halle-scène et axe transversal locaux annexes-halle-petite salle, permet une utilisation polyvalente du complexe. La buvette ouverte sur le foyer et dégagée vers la Thièle présente une bonne solution. L'ouverture de la petite salle sur la place d'accès est intéressante.

La volumétrie est bien dimensionnée et l'expression architecturale de qualité.

Le cube SIA est entre moyen et élevé (env. 45 500 m³). F. N.

Concours d'architecture pour les gares du Châble

Ouverture

La station valaisanne de Verbier dispose de possibilités d'accès par transports publics tout à fait exceptionnelles puisqu'il est possible de passer directement d'un wagon CFF aux installations desservant les champs de ski. Ce transfert s'opère aux gares du Châble sur une plate-forme située à proximité des villages du Châble et de Villette qui occupent une position privilégiée au centre de la vallée de Bagnes. Point de passage obligé de tous les moyens de transports publics ou privés, cet emplacement doit accueillir et redistribuer tous les voyageurs, touristes et résidents qui arrivent dans cette grande commune touristique ou doivent la quitter.

Pour organiser le fonctionnement de cette plaque tournante, la Commune de Bagnes, le Département des travaux publics, le chemin de fer Martigny-Orsières et Téléverbier SA lancent un concours d'idées ouvert à tous les architectes, urbanistes et ingénieurs établis en Suisse ou de nationalité suisse. En plus de la réorganisation des gares existantes du chemin de

fer Martigny-Orsières et de la télécabine Châble-Verbier, les concurrents doivent prévoir la gare de la télécabine Châble-Bruson, la déviation routière des villages du Châble et de Villette, un parking de 1500 places en partie couvertes, une halle de fête, un emplacement pour manifestations, les bâtiments administratifs et techniques des services industriels de Bagnes et un abri de protection civile. Il est évident que la réalisation de ce très vaste programme s'étalera sur de nombreuses années, mais les organisateurs espèrent par ce concours arrêter un plan d'ensemble qui garantira à la fois le fonctionnement des transferts entre les divers moyens de transports, la qualité de l'accueil pour les hôtes de ses stations, et l'amélioration sensible de la qualité de vie dans les villages du centre et dans l'ensemble de la vallée.

Date limite d'inscription : 31 janvier 1988.

Remise des travaux : 11 juin 1988.

Règlement, programme et inscription : administration communale de Bagnes, tél. 026/71120.

Plâtre et architecture

Pour M. Alain-G. Tschumi, architecte dipl. FAS/SIA et professeur à l'EPFL, le plâtre constitue un matériau relativement mal connu par les architectes. Considéré comme « moins noble » que les matériaux majeurs (pierre, brique, béton, bois et métal) parce que de second œuvre, il présente cependant des caractéristiques intéressantes, encore peu exploitées par l'architecte.

Rappelant les heures de gloire qu'a connues le plâtre, M. Tschumi s'est attaché, par le biais de réalisations anciennes et actuelles, à faire apparaître les potentialités de ce matériau et de le situer à l'intérieur du projet d'architecture.

Plâtre et thermique du bâtiment

Dans le prolongement de l'intervention de M. Tschumi, M. Olivier Barde, ingénieur dipl. EPF/SIA, a exposé les qualités du plâtre en rapport avec la thermique du bâtiment. La première de ces qualités concerne la capacité d'absorber et de restituer l'humidité de l'air. Cette régulation hygrothermique assure une stabilité que l'on ne pourrait obtenir autrement.

Un autre avantage, et non des moindres, est de garantir l'étanchéité à l'air. Cette exigence est nouvelle et aucun document officiel ne fait encore allusion à ces « barrières à l'air ».

Le plâtre constitue enfin le

meilleur complément de l'isolation thermique, que l'on prévoie celle-ci avec ou sans barrière de vapeur.

Le marché de la rénovation : un défi pour le plâtre

C'est sous ce titre que M. Jean-Pierre Umiglia, chef d'entreprise et président de la Fédération romande des maîtres plâtriers-peintres (FRMPP), a abordé la question du fantastique marché de la rénovation : plus de 6 milliards de francs en 1987, auxquels il convient d'ajouter quelque 3 milliards pour la maintenance.

Une bonne partie de ce marché concerne l'amélioration intérieure des logements dans lesquels les produits en plâtre ont un rôle important à jouer.

M. Umiglia a défendu l'idée selon laquelle, en matière de rénovation, les rapports entre l'architecte et le plâtrier doivent impérativement être plus étroits. L'imagination et la créativité du concepteur ne peuvent en effet s'exprimer qu'avec la compétence et le savoir-faire du plâtrier. Ce savoir-faire doit notamment conduire le plâtrier à innover en matière de rénovation.

Débat

Le débat qui a suivi ces trois exposés a permis à chacun d'obtenir toutes informations directes et pratiques, ouvrant notamment la discussion sur des expériences professionnelles concrètes.

Actualité

Forum du plâtre à Montreux

Organisé le 8 octobre, à l'Hôtel Hyatt de Montreux par la Société Gips-Union, le Forum du plâtre se proposait de faire redécouvrir aux constructeurs la spécificité et les caractéristiques de ce produit écologique par excellence.

Les conférenciers invités – un architecte, un ingénieur et un

entrepreneur – ont abordé la question du plâtre dans des perspectives éminemment complémentaires :

- plâtre et architecture
- plâtre et thermique du bâtiment
- plâtre et rénovation.

Ces trois interventions ont été suivies d'un débat.

Festival international du film d'architecture et d'urbanisme de Lausanne

Ce premier festival s'est tenu à Lausanne, du 21 au 24 octobre 1987. Il a constitué, sans aucun doute, un événement majeur de la vie culturelle de la cité. Tout

le mérite en revient à l'équipe emmenée par notre confrère, M. Georgel Visdei, architecte SIA, qui en a parfaitement maîtrisé l'organisation. Le jury réunissait Mario Botta – dont on ne peut plus se passer –, et MM. Henriksen, Mortensen, Costa et Freddy Buache.

Le palmarès de l'édition 1987 du FIFAL est le suivant :

Grand Prix du festival et Prix du canton de Vaud :

Le Corbusier, Jacques Barsac (France)

Prix de la Ville de Lausanne : *Pour une Terre à nous*, Marcelo Céspedes (Argentine)

Prix spécial du jury : *Les Palaces du Cinéma*, Karen Loveland (Etats-Unis)

Prix de l'EPFL : *La Maison*, Hieronim Neumann (Pologne)

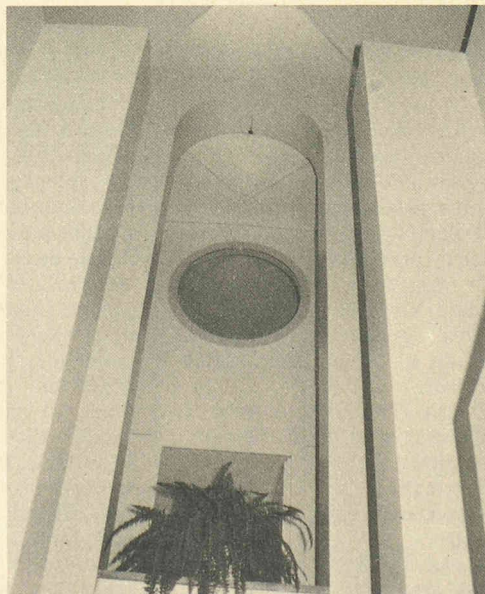
Prix de la SIA : *Le Projet*, Jiri Barta (Tchécoslovaquie)

Prix de l'ASFS : *Mies van der Rohe*, Michael Blackwood (Etats-Unis)

Prix de l'ASPEN :



Tête de plâtre peinte.
(Mycènes, III^e siècle avant J.-C.)



Maison particulière, Oberengstringen, 1986.
(Architectes : Bétrix et Consolencia.)